

## SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT

Séance du 26 mars 2021

DE\_2021\_010

### Approbation du Compte Administratif 2020

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 19/03/2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six mars à 9 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES FETES de FRIGNICOURT sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE*

Présents : 15

Votants: 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean-Pierre BOUQUET, Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Romain DESANLIS, Jean-Pierre FORMET, Claude GUICHON, Mickael JACQUEMIN, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Pascal TRAMONTANA, Sylvian VALOTA

Présent(s) non votants : Charles DE COURSON, Pascal ERRE, François GSELL

**Représentés:** Caroline ISSENHUTH par Claude GUICHON, Sylvain LANFROY par Pascal TRAMONTANA, Daniel STOLL par Claude GUICHON

**Excusés:** Thibaut DUCHÊNE, Edith ERRE, Christian LEMOINE, Florence LOISELET, Olivier MALOU, Isabelle PESTRE, Mathilde VANACKERE

**Absents:** Bernard AUBRY, Michel BENETON, Michel BOULANT, Corinne DAHERON, Hugues GERARDIN, Linda MUNSTER, Jean-Paul PAGEAU, Jean-Jacques POIGNANT

**Secrétaire de séance:** Jean-Louis ROYER

### Objet: Approbation du Compte Administratif 2020 - DE\_2021\_010

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Syndicat Mixte ADEVA Pays vitryat de l'exercice 2020.

#### Le comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-12,

Vu la délibération du comité syndical en date du 6 Mars 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu que les écritures du Comptable pour l'exercice 2020 sont en concordance avec la gestion de l'ordonnateur,

Considérant que les comptes de l'exercice clos 2020 peuvent être constatés,

#### propose :

- D'adopter le compte administratif 2020 du budget du Syndicat Mixte comme suit :

RF		Exercice 2020		
PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE	Non	Fonctionnement	Investissement	Cumul
Contrôle de légalité				
Date de réception de l'AR: 02/04/2021				
051-200061083-20210326-DE_2021_010-DE				

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réalisées	271 477.98€	402 251.96€	98 731.21€	356 529.00€	370 209.19€	758 780.96€
Restes A Réaliser			51 412.19€		€	

Exercice 2020						
	Fonctionnement		Investissement		Cumul	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice		130 773.98€		257 797.79€		388 571.77€
Résultats reporté N-1		284 920.57€		54 294.40€		339 214.97€
<b>Résultat de clôture</b>		<b>415 694.55€</b>		<b>312 092.19€</b>		<b>727 786.74€</b>
<i>Résultat avec RAR</i>		<i>415 694.55€</i>		<i>260 680.00€</i>		<i>676 374.55€</i>

- **Autoriser** le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

☞ **Après en avoir délibéré, sans la présence de Monsieur Daniel FONTAINE Président du Syndicat Mixte Adeva, et sous la présidence de M. Jean-Louis ROYER, le Comité Syndical approuve à l'unanimité :**

- **le compte administratif 2020 du budget du Syndicat Mixte tel que présenté ci-dessus et donne quitus à la gestion de l'exercice 2020**
- **et autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire**

Fait et délibéré à la (au) SALLE DES FETES de FRIGNICOURT

Le 26 mars 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,  
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

